

COLORI D'ITALIA
Association Franco-Italienne

ADDITIF AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RÈGLEMENT D'INSCRIPTION – COURS D'ITALIEN

1. Modalités d'inscription

L'inscription aux cours se fait pour l'année entière, de septembre (date reprise des cours) au 31 mai. Une séance d'essai gratuite est proposée à chaque participant avant tout engagement.

2. Engagement annuel

L'inscription aux cours implique un engagement ferme pour l'année. **Le nombre d'inscrits conditionne le maintien et l'organisation des cours (nombre de groupes, horaires, rémunération des enseignants, etc.).**

En cas de désistement en cours d'année, **aucun remboursement ne sera effectué**, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

3. Paiement échelonné

Le règlement des cours peut s'effectuer :

- **En un seul paiement** à l'inscription, ou

- - **En trois chèques remis à l'inscription** :
- - 1er chèque encaissé en septembre avec l'adhésion à Colori d'Italia,
- - 2e chèque encaissé le 15 décembre,
- - 3e chèque encaissé le 15 mars.

Cette facilité de paiement ne constitue pas un paiement mensuel ou trimestriel mais un échelonnement du tarif annuel.

4. Absences et abandon

Les absences aux cours, même prolongées, ne donnent lieu à **aucun remboursement**. En cas d'abandon des cours, les chèques remis seront conservés et encaissés aux dates prévues, sauf cas exceptionnel validé par le bureau de l'association.

Le présent additif au règlement intérieur a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'association Colori d'Italia le 1er juillet 2025.

Pour le Conseil d'Administration
La Présidente

